

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE
L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 16
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 14

Votes : Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 19 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, Présidente, le **mardi 19 octobre 2021 à 14h30**, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 04 octobre 2021

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Virginie JOUVE, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mr Jean-Pierre GERVREAU

Etait présent en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Célia MONSEIGNE, pouvoir à Mme Pascale GOT, Mr Henri SABAROT, pouvoir à Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Philippe LABRIEUX, pouvoir à Mme Pascale GOT

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST et Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mr Cyril PENAUD

Délibération N° 2021-04-16 - Prolongation du projet SIG'Estuaire 2.0 avec lancement d'une consultation spécialisée pour la réalisation d'une plate-forme de partage de données

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et milieu associé et sa disposition Oa-2

Vu le travail déjà engagé sur le projet SIGESTUAIRE ;

Vu la délibération n° 2021-02-17 du 23 mars 2021

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. de prolonger le poste non permanent de géomaticien, jusqu'à la fin du projet SIG Estuaire, pour piloter la réalisation du projet jusqu'à son achèvement ;

Article 2. de procéder à une consultation en procédure adaptée pour choisir un prestataire pour la réalisation technique de la plateforme du projet SIGESTUAIRE 2.0 ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à en confier la réalisation à un bureau d'étude spécialisé par marché à procédure adaptée et pour un montant maximum de 24 000€ HT.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 19 octobre 2021.

La Présidente



Françoise de Roffignac

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

SLOX

ID : 033-253306310-20211019-2021_04_16-DE